

Circulaire n° **2019 / 03 FR**
Classification **Information**

Contact **Cosimo Sandre**
E-mail **c.sandre@svgw.ch**
Téléphone **+41 44 288 33 22**
Département **Eau**

Destinataires

- Distributeurs d'eau
- GI+I
- Autorités
- Comité

Zurich, février 2019

Directive SSIGE W3/C3 «Hygiène dans les installations d'eau potable», édition octobre 2018

Mesdames, Messieurs,

Les installations d'eau potable doivent être planifiées, installées et exploitées de manière à ce que l'hygiène de l'eau potable soit garantie à tout moment. Afin de garantir ce principe pendant toute la période de construction et d'exploitation, la directive W3 de la SSIGE «Directive pour installations d'eau potable» a été étoffée par le complément 3 intitulé «Hygiène dans les installations d'eau potable». La première partie de ce complément aborde les deux thématiques cruciales du «Essai de pression» et du «Premier remplissage et rinçage».

La directive W3/C3 a été élaborée au sein d'un groupe de travail de la W-UK 7 et a été mise en application le 1^{er} octobre 2018 par le comité.

Le complément de la directive peut être obtenu à l'aide du bon de commande ci-joint ou via l'adresse www.svgw.ch/W3-E3d ou www.ssiges.ch/W3-C3f. Les membres de la SSIGE avec un abonnement à l'e-réglementation Eau peuvent accéder automatiquement à la directive au format électronique.

Cosimo Sandre reste à votre disposition pour tout renseignement.

Tél. direct: 044 288 33 22

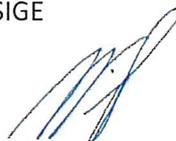
E-mail: c.sandre@svgw.ch

Avec nos meilleures salutations.

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSIGE



André Olschewski
Vice-directeur, responsable Secteur Eau



Martial Wicht
Chef succursale romande